

# Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

## Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Ci-jointe la licence communautaire
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li></ul>	<p>Cette déclaration annule et remplace la déclaration :</p> <p>D2018-180 D2018-179 D2017-198</p> <p>Modification d'horaires, fréquences de passage et Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés.</p>
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>BOURG LES VALENCE, 26500 BOURG LES Valence, France Sortie Autoroute A7 Valence Nord –Aire Covoiturage Valence</p> <p>Point GPS Google Maps : 44 966172 4 887666</p>
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>MONTELMAR - MALATAVERNE Sortie Autoroute A7 - 26780 - Malataverne - France</p> <p>Point GPS Google Maps : 44 481091 4 764593</p>

<sup>1</sup> « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte  BOURG LES VALENCE - MALATAVERNE
Temps de parcours <small>(en heures et minutes)</small>	00 H 40 MIN
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Bourg Les Valence - Malataverne" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 6 trajets jour * 365 = 105 120 places maximales



Origine :

- BOURG LES VALENCE, 26500 BOURG LES Valence, France  
Sortie Autoroute A7 Valence Nord – Aire Covoiturage Valence
- Point GPS Google Maps : **44.966172, 4.887666**

Destination :

- MONTE LIMAR - MALATAVERNE

Sortie Autoroute A7 - 26780 - Malataverne - France

Point GPS Google Maps : **44.481091, 4.764593**

Temps de trajet : 0 h 40 MIN

Distance selon Via Michelin : 61 kms

ANNEXE 2 – Fiche horaire BOURG LES VALENCE - Malataverne : demande d'autorisation ARAFER du 26/06/2018

Jour de fonctionnement	BOURG LES VALENCE - Malataverne	BOURG LES VALENCE - Malataverne	BOURG LES VALENCE - Malataverne
	Aller	Aller	Aller
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3
Lundi	09:35	10:20	13:50
Mardi	09:35	10:20	13:50
Mercredi	09:35	10:20	13:50
Jeudi	09:35	10:20	13:50
Vendredi	09:35	10:20	13:50
Samedi	09:35	10:20	13:50
Dimanche	09:35	10:20	13:50

Jour de fonctionnement	Malataverne -BOURG LES VALENCE	Malataverne -BOURG LES VALENCE	Malataverne -BOURG LES VALENCE
	RETOUR	RETOUR	RETOUR
	Horaire 1	Horaire 2	Horaire 3
Lundi	16:00	16:20	20:05
Mardi	16:00	16:20	20:05
Mercredi	16:00	16:20	20:05
Jeudi	16:00	16:20	20:05
Vendredi	16:00	16:20	20:05
Samedi	16:00	16:20	20:05
Dimanche	16:00	16:20	20:05